

Envoi par courrier et par télécopieur : (613) 995-5086

Bécancour

6212-02-005

Québec, le 7 décembre 2004

Madame Patsy Thompson
Directrice
Division de la protection environnementale et de l'audit
Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires
COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
C.P. 1046, Succursale B
280, rue Slater
Ottawa (Canada) K1P 5S9

Objet : Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs
 et réfection de Gentilly – 2
 Questions complémentaires

Madame,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes.

- Est-ce que le plan interne des mesures d'urgence d'Hydro-Québec à la centrale nucléaire e Gentilly-2 est entièrement satisfaisant et répond complètement aux attentes et aux exigences de la Commission canadien de sûreté nucléaire (DT1, p. 69) ?
- Dans l'éventualité où des correctifs seraient requis à ce plan interne de mesures d'urgence, veuillez en indiquer la teneur en y mentionnant si ces correctifs sont :
 - a) peu important;
 - b) moyennement important;
 - c) très important.

Une réponse de votre part serait grandement appréciée d'ici le 22 décembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission